

# CRÉATION DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE SUR LA RIPOSTE DE PROXIMITÉ AU SIDA

DOCUMENT PRÉPARÉ PAR LE BUREAU DU CCP

**Le Conseil de Coordination du Programme est invité à :**

Examiner les points du projet de décision dans le paragraphe 14 ci-dessous :

- *Rappelant* les points de décision 7.1 et 7.2 de la 46<sup>e</sup> session du Conseil de Coordination du Programme, les points de décision 6.1 et 6.2 de la 45<sup>e</sup> session, le point de décision 10.4b de la 43<sup>e</sup> session ainsi que le rapport d'avancement relatif à la création de l'équipe spéciale sur la riposte de proximité au sida présenté à la 46<sup>e</sup> session du CCP (UNAIDS/PCB (46)/20.14.rev2)
- *Approuver* l'approche exposée dans le présent document intitulé « Création de l'équipe spéciale sur la riposte de proximité au sida », comme suit :
  - o L'équipe spéciale devra être mise sur pied dans un souci de représentativité géographique. Les candidatures proposées seront utilisées par le Secrétariat pour y inclure de représentants des États membres et de la société civile de toutes les régions. La région Afrique pourrait compter un plus grand nombre de membres en raison du nombre élevé de candidatures reçues de cette région.
  - o Les membres de l'équipe spéciale seront sélectionnés sur la base des qualifications précisées dans son cahier des charges, avec une composition se situant entre 20 et 24 membres.
- *Demander* à la Directrice exécutive de créer sur cette base l'équipe spéciale sur la riposte de proximité au sida.

**Incidence financière de l'application des décisions : aucune \***

## Introduction

1. Rappelant les points de décision 7.1 et 7.2 de la 46<sup>e</sup> session du Conseil de Coordination du Programme, les points de décision 6.1 et 6.2 de sa 45<sup>e</sup> session, le point de décision 10.4b de sa 43<sup>e</sup> session ainsi que le rapport d'avancement relatif à la création de création de l'équipe spéciale sur la riposte de proximité au sida présenté à la 46<sup>e</sup> session du CCP (UNAIDS/PCB (46)/20.14.rev2) ;
2. Le Secrétariat de l'ONUSIDA a élaboré le mandat de l'équipe spéciale multipartite au début de 2020. Ce mandat prévoyait une équipe de travail composée de 20 à 24 membres, équilibrée sur le plan géographique et entre hommes et femmes, ouverte à tous les États membres et aux représentants de la société civile, notamment aux représentants des personnes vivant avec le VIH, des femmes, des adolescentes et des jeunes femmes, des jeunes et des populations clés, ainsi qu'aux partenaires extérieurs.
3. Le Secrétariat et les Coparrainants de l'ONUSIDA sont coorganisateur de l'équipe spéciale, dont la création a été demandée à l'ONUSIDA par la décision 6.2 de la 45<sup>e</sup> session du CCP. Le mandat a été diffusé pour examen par les coparrainants, et ces derniers ont nommé coresponsables deux membres du Comité des organismes coparrainants.
4. Le Secrétariat a ensuite transmis le cahier des charges concernant les candidatures à toutes les missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève, y compris aux États membres du CCP, à la délégation des ONG du CCP et à un partenaire externe, le Fonds mondial. Il est souhaitable que les membres de l'équipe spéciale aient les compétences et l'expérience suivantes :
  - Bonne compréhension du VIH, de la santé et/ou des questions connexes ainsi qu'une bonne connaissance du travail de l'ONUSIDA, aux niveaux national, régional et/ou mondial ;
  - Expérience en matière d'élaboration et de suivi d'indicateurs ou de programmes, ainsi que de collecte et d'analyse de données ;
  - Connaissance et/ou l'expérience du financement international et/ou national des actions de proximité en matière de lutte contre le VIH ou de santé ;
  - Compréhension du principe GIPA et de son application dans les ripostes nationales au VIH ;
  - Connaissance pratique de l'anglais et/ou du français (les deux langues de travail officielles de l'ONUSIDA - l'interprétation sera assurée).
5. Le dernier jour de dépôt, le Secrétariat a envoyé un rappel et a prolongé le délai pour permettre la présentation d'un plus grand nombre de candidatures. Au total, 92 candidatures ont été reçues dans le délai prolongé et plusieurs autres après.
6. Compte tenu du grand nombre de candidatures et de leur déséquilibre géographique, le Secrétariat, en consultation avec le Bureau, a examiné les options ci-dessous afin de veiller à ce que l'équipe spéciale soit créée dans le respect, sur le plan juridique, des décisions du Conseil et de son souhait de lui donner une dimension raisonnable et fonctionnelle.

7. Les options suivantes, approuvées juridiquement, pour la création de l'équipe spéciale ont été présentées dans le document « Rapport d'avancement relatif à la constitution du groupe de travail multipartite sur les ripostes communautaires au sida » ([UNAIDS/PCB\(46\)/20.14.2rev2](#)) à la 46<sup>e</sup> session du Conseil en vue d'en recueillir les observations :
- 1) S'il est convenu que l'équipe spéciale doit respecter une répartition géographique équilibrée dans sa composition, il sera nécessaire de recueillir des candidatures supplémentaires dans trois régions : l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Asie et le Pacifique et l'Europe de l'Est. Les candidatures du groupe Europe occidentale et autres et de la région Afrique ont été reçues en nombre suffisant pour effectuer une sélection. Il sera donc nécessaire de prolonger l'appel à candidatures afin d'obtenir un même nombre de nominations pour chaque région représentée dans l'équipe spéciale.
  - 2) Si la composition de l'équipe spéciale doit respecter un équilibre géographique, les candidatures proposées seront utilisées par le Secrétariat pour sélectionner des représentants des États membres et de la société civile issus de toutes les régions. La région Afrique pourrait compter un plus grand nombre de membres compte tenu du grand nombre de candidatures reçues de cette région. Cette option pourrait nécessiter un nouveau point de décision.
8. Pour ces deux options, les membres de l'équipe spéciale seront sélectionnés sur la base des qualifications précisées dans le mandat, le nombre de membres étant compris entre 20 et 24.
9. À la suite d'une communication électronique le 11 juin 2020, le Bureau est convenu que l'avis des participants au Conseil pourrait être sollicité sur les points susmentionnés dans le cadre des observations à présenter à la suite de la 46<sup>e</sup> session du CCP, le 6 juillet était la date limite de présentation des observations concernant le point 5 de l'ordre du jour : Mise à jour sur la mise en place de l'équipe spéciale sur les ripostes de proximité au sida.
10. Après cette date, 13 contributions ont été reçues (neuf États membres, la délégation des ONG, un État observateur et deux observateurs de la société civile).
11. Le Bureau s'est réuni pour discuter des observations reçues le 9 juillet 2020. Le Bureau, en collaboration avec le Secrétariat, recommande de partir du consensus ressortant des observations présentées et de donner la priorité à la création immédiate de l'équipe spéciale sur la base des candidatures existantes. Cette proposition est présentée au Conseil pour approbation dans le cadre du processus décisionnel intersessions.

### Processus décisionnel intersessions

12. Conformément au processus décisionnel intersessions, la proposition du Bureau a été présentée aux membres du Conseil par courrier électronique, conjointement au présent document de référence et à une description de la décision. Une séance d'information virtuelle concernant cette proposition pourra être organisée à la demande des membres.

13. Si le quorum (15) est atteint en matière de réponses reçues au point de décision dans le délai fixé, le Bureau agira conformément à l'opinion majoritaire. Si le quorum n'est pas atteint, le Conseil n'aura aucune base à partir de laquelle avancer et la proposition sera renvoyée au Bureau pour un examen plus approfondi.

### Propositions de décisions

14. Le Conseil de Coordination du Programme est invité à :

- *Rappeler* les points de décision 7.1 et 7.2 de la 46<sup>e</sup> session du Conseil de Coordination du Programme, les points de décision 6.1 et 6.2 de la 45<sup>e</sup> session, le point de décision 10.4b de la 43<sup>e</sup> session ainsi que le Rapport d'avancement relatif à la constitution du groupe de travail multipartite sur les ripostes communautaires au sida présenté à la 46<sup>e</sup> session du CCP (UNAIDS/PCB (46)/20.14.rev2)
- *Approuver* l'approche exposée dans le présent document intitulé « Création de l'équipe spéciale sur la riposte de proximité au sida », comme suit :
  - L'équipe spéciale devra être créée dans un souci de représentativité géographique. Les candidatures proposées seront utilisées par le Secrétariat afin d'inclure des représentants des États membres et de la société civile issus de toutes les régions. La région Afrique pourrait compter un plus grand nombre de membres compte tenu du nombre de candidatures reçues de cette région.
  - Les membres de l'équipe spéciale seront sélectionnés sur la base des qualifications précisées dans son mandat, avec une composition se situant entre 20 et 24 membres.
- *Demander* à la Directrice exécutive de créer sur cette base l'équipe spéciale sur la riposte de proximité au sida.

[Fin du document]